

*République Française – Département de l'Isère*  
**Commune de Saint Etienne de Crossey**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019**

Le 19 mars 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2019

**Présents** Mmes COATTRENEC, DALLES, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

**Pouvoir :**

Absent : Mmes MULLER, SCOLARI M. DAST

Le compte rendu de la séance du 12 février 2019 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Philippe ARMAND, adopté à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour :

ajout d'une délibération : annulation de la délibération n°4/2019 subvention exceptionnelle à l'association Les Pommes Dauphines

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

**Décision 09/2019** : MAPA journal municipal et saison culturelle

**Décision 10/2019** : Contrat de cession du spectacle Exaltação du quartet Marcos D. Project

**Décision 11/2019** : Contrat de location Madame QUELQUEJEU Monsieur BAILLY

**Décision 12/2019** : Mission d'étude géotechnique de conception pour l'aménagement du centre bourg

**Décision 13/2018** : Renonciation droit de préemption urbain - Vte VINCIGUERRA/SCI RAVI

**Décision 14/2018** : Renonciation droit de préemption urbain - Vte GABASIO/BESSION et FEVRE

Le compte administratif ayant été présenté lors du conseil du 12 février 2019, une présentation synthétisée du compte administratif est projetée, faisant apparaître les résultats ci-dessous pour chaque section :

Toutes sections confondues ce sont :  
 2 683 410,66 € de dépenses totales  
 3 172 691,37 € de recettes totales

Soit un résultat de gestion excédentaire de  
 489 280,71€  
 Dont + 577 223,22 € pour le fonctionnement  
       - 87 942,51 € pour l'investissement

Les résultats à reporter au budget primitif 2019 sont donc de :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2018 577 223,22 € qui peuvent être affecté à l'investissement article 1068 du BP 2019

Résultat d'investissement :

Résultat 2018 de - 87 942,51 euros

Résultat antérieur excédentaire de + 843 268,89 euros

Soit un résultat de clôture de + 755 326,38 euros

qui sera repris en recettes d'investissement du budget primitif 2019 à l'article 001 report résultat n-1.

**Délibération N° 12/2019 :**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

**EXPOSE** l'exécution du Compte Administratif 2018

**Budget Principal sans restes à réaliser**

Libellés	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	843 268,89		0,00	0,00	843 268,89
Résultat affecté		510 847,89			0,00	510 847,89
Opérations de l'exercice	936 555,55	337 765,15	1 746 855,11	2 324 078,33	2 683 410,66	2 661 843,48
<b>TOTAUX</b>	<b>936 555,55</b>	<b>1 691 881,93</b>	<b>1 746 855,11</b>	<b>2 324 078,33</b>	<b>2 683 410,66</b>	<b>4 015 960,26</b>
Résultats de clôture		755 326,38		577 223,22	0,00	1 332 549,60
Restes à réaliser						0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>755 326,38</b>	<b>0,00</b>	<b>577 223,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1 332 549,60</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>755 326,38</b>	<b>0,00</b>	<b>577 223,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1 332 549,60</b>

En tenant compte des restes à réaliser

<b>CA 2018</b>						
Libellés	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultat reporté	0,00	843 268,89		0,00	0,00	843 268,89
Résultat affecté		510 847,89				510 847,89
Opérations de l'exercice	936 555,55	337 765,15	1 746 855,11	2 324 078,33	2 683 410,66	2 661 843,48
<b>TOTAUX</b>	<b>936 555,55</b>	<b>1 691 881,93</b>	<b>1 746 855,11</b>	<b>2 324 078,33</b>	<b>2 683 410,66</b>	<b>4 015 960,26</b>
Résultats de clôture		755 326,38	0,00	577 223,22	0,00	1 332 549,60
Restes à réaliser	237 248,31	53 027,00			237 248,31	53 027,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>237 248,31</b>	<b>808 353,38</b>		<b>577 223,22</b>	<b>237 248,31</b>	<b>1 385 576,60</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>571 105,07</b>		<b>577 223,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1 148 328,29</b>

**PRECISE**, que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du Monsieur le Trésorier Principal de Voiron.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote, et **après en avoir délibéré, le Conseil municipal**

**VOTE** le compte administratif 2018 du budget principal par 16 voix pour.

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

**Délibération N° 13/2019 :**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LE BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

PRECISE que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal de Voiron,

ET PROPOSE d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2018 du Trésorier Principal.

**Délibération N° 14/2019**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

EXPLIQUE que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2018 du budget principal doit faire l'objet d'une affectation.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, et constatant que le Compte Administratif présente :

<b>X</b>	Un excédent de fonctionnement de .....	<b>577 223,22 €</b>
	Un déficit de fonctionnement de.....	<b>0,00 €</b>

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### **Pour mémoire exercice 2017**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	<b>0,00 €</b>
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur). ....	<b>0,00 €</b>
Virement à la section d'investissement.....	<b>510 847,89 €</b>
Résultat de l'exercice :	
Excédent.....	<b>510 847,89 €</b>
Déficit.....	

#### **A) Excédent au 31.12.2018**

##### **Affectation obligatoire**

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	<b>0,00 €</b>
* Déficit résiduel à reporter.....	<b>0,00 €</b>
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)...	<b>577 223,22 €</b>
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (Compte 1068).....	<b>577 223,22 € €</b>
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002)....	<b>0,00 €</b>
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.	

#### **B) Déficit au 31.12. 2018**

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	<b>0,00 €</b>
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif de .....	
Excédent disponible (voir A -solde disponible).....	

#### **C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté**

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal à l'unanimité

Donne son accord à l'unanimité pour l'affectation du résultat de fonctionnement mentionné ci-dessus.

### **PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2019.**

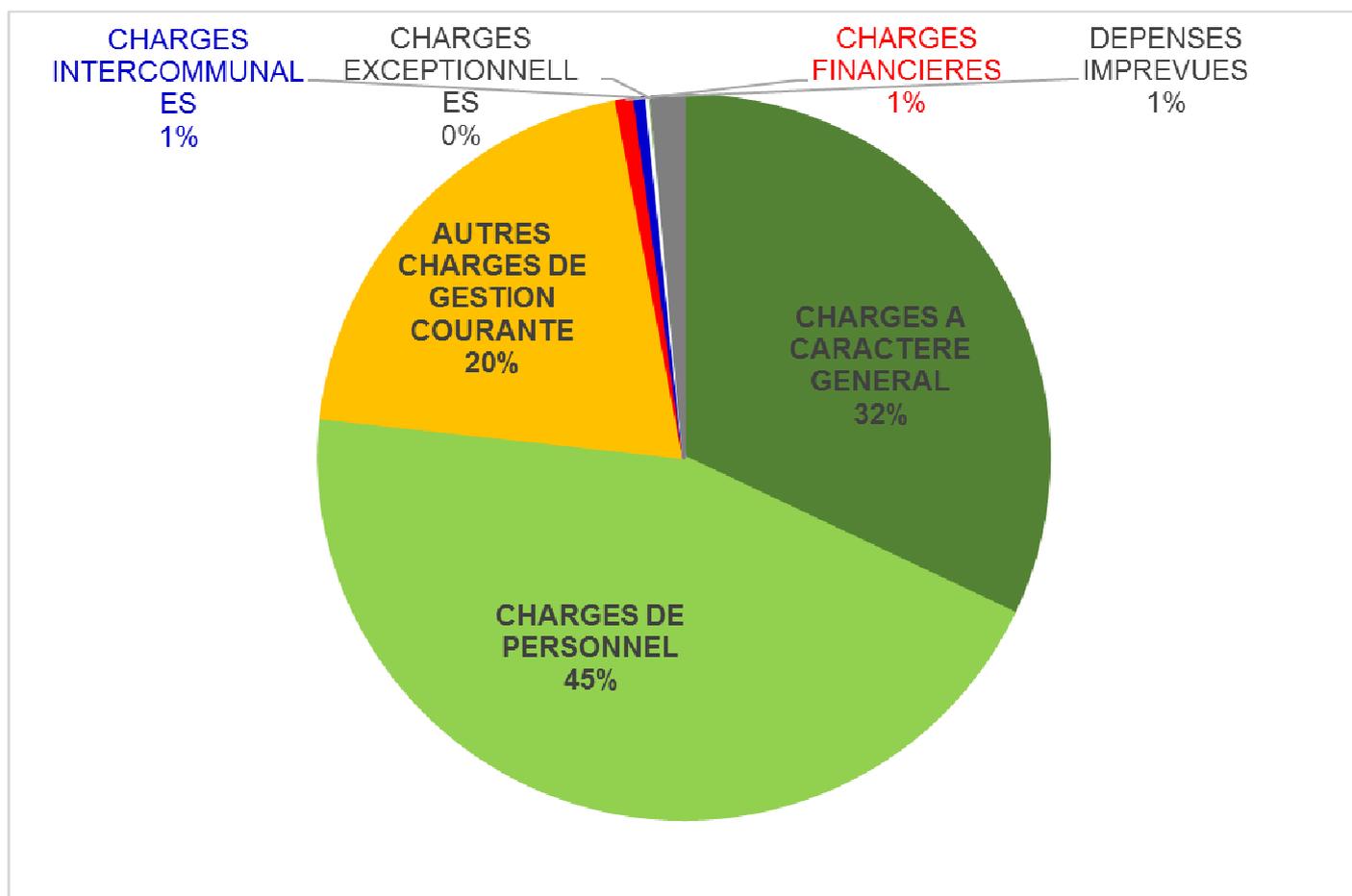
Toutes sections confondues Le Budget Primitif 2019 atteint : 4,873 millions d'Euros

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de.2 213 690,00

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année et qui ne modifient pas le patrimoine communal.

Des dépenses réelles de fonctionnement stables par rapport à 2018

Articles	Dépenses de Fonctionnement	BUDGET 2018	BP 2019	Variation %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	559 428,00	559 000,00	-0,08%
012	CHARGES DE PERSONNEL	787 300,00	778 500,00	-1,12%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	357 232,00	353 890,00	-0,94%
66	CHARGES FINANCIERES	17 100,00	13 800,00	-19,30%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 337,00	9 000,00	+7,95%
O22	DEPENSES IMPREVUES	11 829,00	24 600,00	
	<b>Total dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>1 742 820,00</b>	<b>1 742 740,00</b>	<b>0,00%</b>
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	120 871,00	106 000,00	-12,30%
O23	Virement à la section d'investissement	323 230,00	364 950,00	+12,91%
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 186 921,00</b>	<b>2 213 690,00</b>	<b>+1,22%</b>



#### Les grands postes du budget de fonctionnement

Chapitre 011 « charges de gestion courantes », regroupe toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services, elles sont en diminution de 0,08%,

Chapitre 012 « Charges de personnel » ce poste est en diminution de 1,12%.

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » regroupe l'ensemble des contingents obligatoires, ainsi que l'enveloppe des subventions allouées aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales. Ce dernier est en diminution de 0,94%

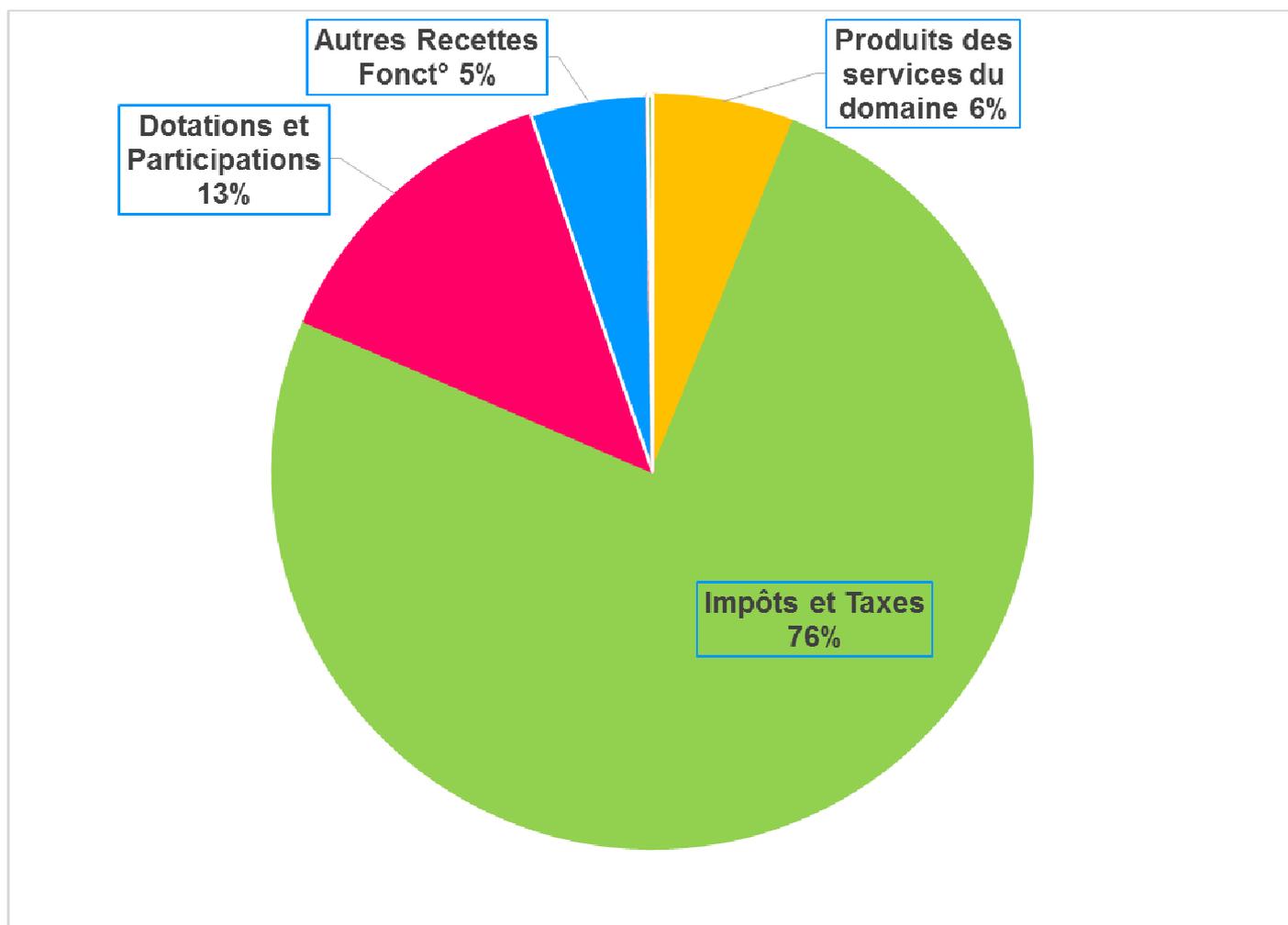
Chapitre 66 : les charges financières de la commune continuent de baisser. Pas de contraction d'emprunts depuis 2014.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles, elles regroupent les prix offerts aux élèves quittant la primaire pour la 6<sup>ème</sup>, ainsi que les prix pour les sportifs.

Chapitre 022 « dépenses imprévues ». Une enveloppe de 24 600 € est inscrite au budget. Elle permet en cours d'année et en cas de besoin de modifier les crédits alloués via une délibération prise en Conseil municipal, en affectant une partie de cette enveloppe à l'article comptable qui en aurait besoin.

Des recettes réelles de fonctionnement en légère progression + 1,22%.

Articles	Recettes de Fonctionnement	BUDGET 2018	BP 2019	Variation en %
70	Produits des services du domaine	135 880,00	133 990,00	-1,39%
73	Impôts et Taxes	1 638 192,00	1 671 050,00	+2,01%
74	Dotations et Participations	284 305,00	293 700,00	+3,30%
75	Autres Recettes Fonct°	118 244,00	109 800,00	-7,14%
76	Produits Financiers	300,00	150,00	
O13	Remboursement personnel salaire+charges	8 000,00	5 000,00	
77	Produits exceptionnels	2 000,00		
	<b>Total recettes réelles de Fonct.</b>	<b>2 186 921,00</b>	<b>2 213 690,00</b>	<b>+1,22%</b>
OO2	Excédent fonct. Reporté	0,00	0,00	
79	Transfert de charges	0,00	0,00	
	<b>TOTAUX</b>	<b>2 186 921,00</b>	<b>2 213 690,00</b>	<b>+1,22%</b>



**Sans Variation des taux communaux des trois taxes ménages, la recette fiscale notifiée pour 2019 s'élève à 1 039 000€ contre 1 008 624 € encaissés pour 2018.**

**Soit un bonus de recettes fiscales de 30 376€.** Induit par la révision nationale des bases +2,20% et des nouvelles constructions.



Les dotations de l'Etat à percevoir pour 2019 ne devraient pas être amputées, celles de la CAPV restent stables. Composition du chapitre 74 « dotations et participations », qui représente 13 % des recettes de fonctionnement.

**La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 659 426,60 Euros dont 2 513 806 euros de dépenses d'équipement, contre 2 102 267 en 2018.**

#### Les principaux chantiers pour 2019

**D'importants travaux sur les bâtiments : 918 238€**, avec les travaux à la crèche et l'agrandissement du pôle jeunesse et la ludothèque, la rénovation de la Maison Pour Tous, des travaux aux écoles, à la mairie et à la salle des fêtes, d'importants travaux de mise aux normes électriques dans divers bâtiments communaux, ainsi que la création d'une mezzanine aux services techniques, le remplacement des fenêtres et volets, poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

**Le Cœur du village : 672 610 €** avec la mise en sécurité de la rue de la mairie, l'aménagement du parking et de l'arrière de l'église et la maîtrise d'œuvre.

**Les travaux sur les divers réseaux pour : 553 072 €** avec l'aménagement paysager du giratoire de Chartreuse, la réfection du pont des moulins, le programme de voirie annuel, la fin des travaux du cheminement piéton et passerelle sur la Morge côté Vachonnes, des travaux sur le réseau d'éclairage public et le renforcement du réseau d'électrification rurale, la poursuite des coupures nocturnes de l'éclairage public.

**Plantations, Agencements de terrains : 182 479 €** avec l'éclairage des courts de tennis 1-2, l'aire de jeux et le parvis de la mairie, l'enceinte multisports, des aménagements extérieurs aux écoles et au périscolaire, le parcours sportif projet du CMEJ, la poursuite de reprise des concessions de l'ancien cimetière, la sécurisation des habitations.

**Acquisitions diverses : 145 505 €** avec des acquisitions d'équipements divers pour les services administratifs, technique, complexe sportif, les écoles, l'acquisition du parking Rossignol, l'OAP Rossignol.

**Etudes: 41 900 €** avec la maîtrise d'œuvre pour l'OAP Rossignol, la numérisation du PLU.

A ces dépenses d'équipements il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette et des dettes assimilées pour 98 651 €, dont 95 441 de capital de la dette et une provision de 1410 euros pour les remboursements de cautions aux locataires qui partiraient en cours d'année. et enfin une enveloppe de dépenses imprévues pour 49 969,29 €.

Ces dépenses d'investissement sont financées par :

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement 2019 de 364 950 €. C'est l'autofinancement dégagé à ce jour entre les recettes et les dépenses de fonctionnement inscrites au projet de Budget Primitif 2019.

Du report du résultat d'investissement constaté au 31 décembre 2018 qui s'élève à 755 326,38 Euros.

Des recettes réelles d'investissements pour 1 433 150 € qui proviennent :

**577 223,22€** de résultat de fonctionnement constaté au 31 décembre 2018 affecté dans sa totalité à la section d'investissement.

**570 000 € d'emprunts.** Cette enveloppe d'emprunt ne sera contractée qu'en cas de besoin.

**225 927 €** de subventions d'équipement, de l'Etat, la Région, le Département, la CAF, la CAPV, le SEDI.

**50 000 €** Pour le F.C.T.V.A : Il s'agit du remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés deux ans plus tôt et éligibles au FCTVA (Fond de compensation de la TVA)

**10 000 €** de Taxe d'Aménagement:

<b>Délibération N° 15/2018</b>
--------------------------------

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 04/2019  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
ASSOCIATION LES POMMES DAUPHINES**

Madame Catherine DALLES et Monsieur Fabrice HURE ne prennent pas part au vote

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE que la commune a alloué une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association des pommes Dauphines afin de les aider au financement d'un stage cinéma lors du conseil municipal du 15 janvier 2019.

Par mail du 16 mars 2019, la présidente de l'association fait part de l'annulation du stage cinéma en raison du peu d'inscrits à ce stage.

Aussi la subvention de 500 Euros afin d'aider l'association les « pommes dauphines » au financement de ce stage n'a plus lieu d'être.

PROPOSE au vote de l'assemblée d'annuler la subvention de 500 euros.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal :

- Accepte par 15 voix pour, d'annuler la subvention de 500 euros à l'Association « les Pommes Dauphines »
- S'engage à désinscrire cette somme de l'article 6574 du budget primitif 2019.

<b>Délibération N° 16/2018</b>
--------------------------------

**SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS  
INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Mesdames DALLES Catherine, COATTRENEC Véronique, MOSCA Marie Christine, et Messieurs ARMAND Philippe, HURE Fabrice ne prennent pas part au vote

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que les subventions aux associations privées, inscrites au budget primitif, doivent faire l'objet d'une délibération.

RAPPELLE que :

par délibération numéro 106 /2018 le Conseil municipal a décidé d'allouer une avance de 16 000 € à l'association « multi-accueil les zébulons»,

par délibération numéro 03/2019 le Conseil Municipal a décidé d'allouer une avance de 20 000€ à l'association « A.E.j »,

par délibération N° 04/2019, le Conseil Municipal a alloué une subvention de 500 euros à l'association des « pommes dauphines » annulée par la délibération N° 15/2019.

par délibération N° 05/2019 le Conseil Municipal a alloué une subvention à l'association 4L Flingueurs de 300 euros,

que ces délibérations sont reprises dans cet état récapitulatif des subventions inscrites au BP 2019.

EXPOSE à l'assemblée le tableau des subventions qui ont été étudié lors des réunions de finances et de travail du Conseil municipal.

PROPOSE au vote les subventions suivantes :

A.I.C.A Coublevie Crossey	570,00
Amicale boules	1 350,00
FNACA	140,00
Basket "les Dauphins"	1 400,00
Chorale la "Stéphanelle"	2 150,00
Chorale Amis Voix, art et musique en pays Voironnais	150,00
Club des Gentianes	700,00
Crossey Animations	400,00
Les Pommes Dauphines	100,00
Crèche les zébulons	86 000,00
Dynamic Gym	500,00
Foot	2 600,00
Jog and Stretch	280,00
Karaté	850,00
Tennis Club de Crossey	1 800,00
M.P.T	13 000,00
Animation Expression Jeunes	77 000,00
Ski club	1 250,00
Tennis de Table	1 150,00
Ski nordique Chartrousin	100,00
Les 4 L flingueurs	300,00
Collectif demain	500,00
Union Cycliste Voironnaise	200,00
Association sportive lycée E Herriot de Voiron	100,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>192 590,00</b>

Après avoir entendu et délibéré

Le Conseil municipal, par 12 voix pour, décide d'allouer les subventions ci-dessus désignées.

S'engage à inscrire la somme de 192 590,00 € à l'article 6574 du budget primitif 2019 du « budget principal ».

**Délibération N° 17/2019****SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2019 AU BUDGET DU CCAS 2018.**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

**RAPPELLE** à l'assemblée que le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, ne peut s'équilibrer qu'avec une subvention du budget principal.

**RAPPELLE** que le Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, fait l'objet d'un vote du Conseil d'Administration qu'il préside. Le projet de budget Primitif CCAS 2019 sera présenté au Conseil d'administration le 20 mars 2019.

**EXPOSE** à l'assemblée que le projet de Budget Primitif du CCAS 2019 fait état d'une subvention du budget principal de 9 000 €.

Cette subvention permet de financer le repas et les colis des aînés de la commune ainsi que des secours en argent ponctuels.

**PROPOSE** au vote de l'assemblée la subvention de 9 000 €

Après discussion et délibération,

**Le Conseil municipal décide par 17 voix d'allouer une subvention de 9 000 € au Budget Primitif 2019 du CCAS. :**

**S'engage à inscrire cette somme de 9 000 € à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement au CCAS » du budget primitif 2019 du « budget principal ».**

**Délibération N° 18/2019****VOTE DES TAUX COMMUNAUX  
Délibération annexée au Budget Primitif 2019**

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

**EXPLIQUE :**

Que lors des réunions de travail du conseil sur le projet de budget primitif 2019, **il a été proposé de maintenir les taux votés en 2018.**

**PROPOSE** de maintenir les taux communaux de l'année précédente,

**PROPOSE** que les taux communaux pour 2019 soient les suivants :

- Taxe d'habitation 11,00 %
- Taxe du Foncier Bâti 20,94 %
- Taxe du Foncier Non Bâti 45,86 %

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal donne son accord par 17 voix.

**Délibération N° 19/2019****CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION « A.E.J »**

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

**RAPPELLE**, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association AEJ dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Mairie de St Etienne de Crossey, 134, rue de la mairie.

**EXPOSE** le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 77 000,00 € à l'association « A.E.J » pour l'année 2019.

**PROPOSE** au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal par 17 voix pour autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération N° 20/2019****CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION MULTI-ACCUEIL « LES ZEBULONS »**

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

**RAPPELLE**, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association Multi-accueil « Les Zébulons », dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Chemin des écoliers.

**EXPOSE** le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 86 000€ à l'association Multi-accueil « les Zébulons » pour l'année 2019.

**PROPOSE** au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal par 17 voix, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération N° 21/2019****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Jean-François GAUJOUR rapporteur,

PRESENTE, le budget primitif communal du budget principal :

Section de Fonctionnement	2 213 690,00 €
Section d'investissement	2 659 426,60 €

Le présent budget étant présenté en équilibre.

PROPOSE au vote de l'assemblée la présente présentation.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal

Adopte à l'unanimité le budget Primitif du budget principal de l'exercice 2019.

**Délibération N° 22/2019**

**SUIVI N° 08 et CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT  
« PLU - SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES »  
AP/CP N° 02**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée** la délibération numéro 20/2011 votée lors du conseil municipal du 28 mars 2011, portant création d'une autorisation de programme numéro 02 pour le PLU et Le Schéma Directeur des eaux pluviales.

**PROPOSITION :**

**Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de CLORE cette autorisation de programme.  
Selon les montants réellement mandés jusqu'au 31 décembre 2018.**

**AUTORISATION DE PROGRAMME NUMERO N° 01**

**IMPUTATION BUDGETAIRE : 202-42**

**Montant de l'autorisation : 132 235,14 €**

Détail	CUMULS REALISES de 2010 à 2017	réalisés 2018	TOTAUX
202-42 MISSIONS	120 431,02	11 804,12	132 235,14
	0,00		0,00
<b>TOTAUX DEPENSES</b>	<b>120 431,02</b>	<b>11 804,12</b>	<b>132 235,14</b>
Subventions	12 000,00		12 000,00
Emprunts	0,00		0,00
autofinancement	108 431,02	11 804,12	120 235,14
<b>TOTAUX RECETTES</b>	<b>120 431,02</b>	<b>11 804,12</b>	<b>132 235,14</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de clore cette autorisation de programme selon le tableau ci-dessus

**ADOPTÉ :** Par 17 voix des membres présents

**Délibération N° 23/2019**

**SUIVI N° 07 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT  
« Mises en accessibilité des E.R.P intérieures et extérieures »  
AP/CP N° 03**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée** la délibération N° 06/2013 votée lors du conseil municipal du 14 janvier 2013, portant création d'une autorisation de programme Numéro 03 pour les mises en accessibilités des E.R.P ET PAVE.

**RAPPEL DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 638 983,17 €**

MODIFICATION DU MONTANT DE CETTE AUTORISATION DE PROGRAMME : - 446 939,12 euros en raison du pointage des travaux qu'ils restent à faire.

Les estimations des travaux programmés par la SOCOTEC sont sur estimés en coût.

De plus de nombreuses mises en accessibilités de bâtiments vont être réalisées en même temps que les travaux d'agrandissement et de rénovation, notamment pour l'espace jeune et la Maison pour Tous.

Il en est de même pour l'accessibilité des voiries et trottoirs où bon nombre de travaux sont inclus dans le programme d'aménagement du centre bourg, (rue de la mairie, abords de l'Eglise, rue du Magnin...).

**Le montant de l'autorisation de programme est donc ramené à 192 044,05 euros.**

**Rappel des réalisés à ce jour :**

		Total réalisés antérieur	Réalisés 2018	CUMUL Réalisés
21311	travaux mission ERP Mairie	61 064,90	944,04	62 008,94
21312	Travaux mission ERP Ecoles	14 256,39	2 469,28	16 725,67
21318	Travaux mission ERP Autres bâtiments	90 522,28	1 787,16	92 309,44
2152	Travaux mission accessibilité voirie	0,00		0,00
<b>TOTAUX DEPENSES</b>		<b>165 843,57</b>	<b>5 200,48</b>	<b>171 044,05</b>
	Subventions	11 860,00	0,00	11 860,00
	Emprunts	0,00	0,00	0,00
	autofinancement	153 983,57	5 200,48	159 184,05
<b>TOTAU RECETTES</b>		<b>165 843,57</b>	<b>5 200,48</b>	<b>171 044,05</b>

**Répartition des crédits de paiement et de recette de 2019 à 2021.**

**Prospective à venir :**

Art	Libélles	CUMUL Réalisés	Prévisions 2019	Prévisions 2020	Prévisions 2021	<b>TOTAUX</b>
21311	travaux mission ERP Mairie	62 008,94	0,00	0,00	0,00	<b>62 008,94</b>
21312	Travaux mission ERP Ecoles	16 725,67	0,00	0,00	0,00	<b>16 725,67</b>
21318	Travaux mission ERP Autres bâtiments	92 309,44	7 000,00	7 000,00	7 000,00	<b>113 309,44</b>
2152	Travaux mission accessibilité voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>
<b>TOTAUX DEPENSES</b>		<b>171 044,05</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>192 044,05</b>
2323	Subventions	11 860,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00	<b>11 860,00</b>
16411	Emprunts	0,00	<b>0,00</b>	0,00	0,00	<b>0,00</b>
1068	autofinancement	159 184,05	<b>7 000,00</b>	7 000,00	7 000,00	<b>180 184,05</b>
<b>TOTAU RECETTES</b>		<b>171 044,05</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>192 044,05</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'arrêter le suivi de la proposition de programme numéro 03 « Mises en accessibilités des ERP ».

**ADOPTÉ** : par 17 voix pour.

**Délibération N° 24/2019**

**SUIVI N° 05 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT  
« Aménagement cœur du village »  
AP/CP N° 04**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée** la délibération N° 26/2014 votée en conseil municipal du 07 avril, portant création d'une autorisation de programme numéro 04 pour l'aménagement du cœur du village.

**AUTORISATION DE PROGRAMME NUMERO N° 04**

**IMPUTATION BUDGETAIRE : 2313 -2111-2115-21534 pour les dépenses et 1321-16411-1068 pour les recettes.**

**Répartition des crédits de paiement pour cette APCP.**

		Total Réalisés Antérieurs	réalisés 2018	TOTAL REALISES ANTERIEURS	prévisions 2019	prévisions 2020	prévisions 2021	TOTAUX
2313	Etudes, missions, démolitions, aménagt	671 594,37	50 400,22	721 994,59	672 610,00	41 717,78	0,00	1 436 322,37
2111	terrains nus	777,44	0,00	777,44	0,00	0,00	0,00	777,44
2115	achats bâtiments	766 315,63	0,00	766 315,63	0,00	0,00	0,00	766 315,63
21534	réseaux	11 377,57	0,00	11 377,57	0,00	0,00	0,00	11 377,57
	<b>TOTAUX DEPENSES</b>	<b>1 450 065,01</b>	<b>50 400,22</b>	<b>1 500 465,23</b>	<b>672 610,00</b>	<b>41 717,78</b>	<b>0,00</b>	<b>2 214 793,01</b>
1321	Subventions	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
16411	Emprunts	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
1068	autofinancement	<b>1 150 065,01</b>	<b>50 400,22</b>	<b>1 200 465,23</b>	<b>651 610,00</b>	<b>41 717,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 893 793,01</b>
	<b>TOTAUX RECETTES</b>	<b>1 450 065,01</b>	<b>50 400,22</b>	<b>1 500 465,23</b>	<b>672 610,00</b>	<b>41 717,78</b>	<b>0,00</b>	<b>2 214 793,01</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'arrêter le suivi de l'autorisation de programme numéro 04 « Aménagement du cœur du village », comme présentée ci-dessus.

**ADOPTÉ** : par 17 voix pour

**QUESTIONS DIVERSES**

**POINT COMMISSIONS :**

La prochaine commission Finances aura lieu le 9 avril 2019

**Urbanisme :**

Madame Marrant signale que lors de la dernière commission d'urbanisme 8 déclarations de travaux et 3 Permis de construire ont été étudiés.

Un arrêté de péril a été pris à la demande de la Direction Départementale des territoires (DDT), pour un bâtiment situé au Picard. Le propriétaire du bâtiment a été contacté, il fera des travaux prochainement.

Une réunion aura lieu avec un promoteur et la DDT pour l'OAP Rossignol.

Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'AGEDEN concernant le bien fondé d'une chaufferie au bois au niveau de l'Espace jeunes.

Madame MARRANT fait le compte rendu de la réunion sur le CLH au cours de laquelle s'est posée la question de la pérennité du CLH de la CAPV

Prochaine commission le 8 avril 2019

#### Travaux :

Le nouveau projet d'aménagement du giratoire de Chartreuse et des abords a été validé par le Département.

L'entreprise a été relancé pour les finitions du cheminement piéton aux Vachonnes.

Il est nécessaire de prévoir une réunion avant le démarrage des travaux de la rue de la Mairie.

L'appel d'offre pour la Maison Pour Tous est parti.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour le pont des Moulins est bientôt fini.

Le chantier du Bâtiment pour le Nœud de raccordement optique (NRO) a commencé.

Prochaine commission : le 28 mars 2019

#### Vie du village

Le concert en liaison avec le Voiron Jazz festival a été très apprécié, le prochain spectacle « Catch impro », aura lieu en avril.

La candidature de Saint Etienne de Crossey auprès du Grand Angle a été retenue pour participer à la création d'une pièce de théâtre : « Le songe d'une nuit d'été » ouverte à tous les habitants. La représentation se déroulera au grand angle au printemps 2020.

Une réunion avec les associations est fixée au 6 juin pour la répartition des salles au quotidien et au 5 septembre pour les week end.

Le 31 mars, St Aupre accueillera le Troc'o plante de printemps.

Prochaine commission : le 16 avril 2019

#### Enfance jeunesse et action sociale

Madame Peylin signale que le CCAS se réunira le 20 mars pour voter le budget 2019.

Elle informe le Conseil que le traiteur qui fait le portage des repas ne distribuera plus les repas d'ici fin avril, nous recherchons un prestataire, déjà deux rendez-vous sont fixés.

Une réunion entre le RAM, les animatrices et les assistantes maternelles définira les améliorations à apporter à ce service.

Les parents d'élèves délégués, le périscolaire et la Mairie se sont réunis pour faire le point sur divers sujets concernant le périscolaire. Sujets qui ne peuvent être abordés en conseil d'école en l'absence du personnel du périscolaire : l'amélioration de l'acoustique du restaurant scolaire, les résultats de la mise en place du permis à point et la quantité de nourriture servie au restaurant scolaire ont été abordés.

Madame Peylin annonce aussi la tenue de deux comités de pilotage : la crèche et la CAF et le PEDT élargie aux associations avec la Direction Départementale de la cohésion sociale (DDCS).

L'assemblée générale d'AEJ aura lieu le 6 avril.

L'avant projet définitif de l'agrandissement du pôle enfance – ludothèque doit être examiné en réunion de travail en vue d'une validation de l'APD.

Prochaine commission : le 02 avril 2019

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 22 h 45

\*\*\*\*\*

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE JEUDI 11 AVRIL 2019 A 20H30 DANS LA SALLE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Affiché le 26 mars 2019**